




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-400**

Séance publique du

6 octobre 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20231006- lmc1246430-DE-1-1
Date de signature : 12/10/2023
Date de réception : mercredi 11 octobre 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE
PARTENARIAT- AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 6 octobre 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 septembre 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Alain PARRA à Madame Josy PIGNATEL.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Sylvain DIJON, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2023

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame TRIVIDIC Solène

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT- AUTORISATION DE SIGNATURE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité développer la thématique de la citoyenneté et de l'accès au droit auprès des jeunes aixois.

Le Festival du film judiciaire d'Aix-en-Provence a été lancé en 2017 dans le cadre d'un partenariat fort entre la Ville, le Tribunal Judiciaire, le Rectorat, les Cinémas Aixois ainsi que le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD).

Afin d'officialiser ce partenariat original, une convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2020 a été validée lors du Conseil Municipal du 12 mars 2018, délibération n° DL.2018-120, puis une nouvelle convention a suivi pour les années 2021 à 2023, validée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2020, délibération n°DL.2020-428 qui a pris le relais pour les 3 années qui ont suivi.

Fort du succès et de l'intérêt de cette action, l'ensemble des partenaires de la prévention et de la sécurité ont souhaité inscrire cette initiative pour les années à venir dans la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2020-2025 de la Ville d'Aix-en-Provence signée le 20 décembre 2019.

L'action s'adresse à tous les lycéens des établissements de la Ville d'Aix-en-Provence dans la limite des inscriptions par les établissements scolaires, touchant entre 800 et 1000 lycéens chaque année.

Les séances de diffusions sont suivies d'échanges entre les jeunes et des professionnels du droit et du monde associatif. Les classes participantes ont la possibilité de bénéficier d'intervention du Conseil Départemental d'Accès au Droit autour des problématiques en lien avec les thèmes abordés dans les films. Ces interventions sont soutenues dans le cadre du contrat de Ville.

Les thématiques abordées permettent des échanges avec les lycéens sur des sujets de fond qui les touchent avec des professionnels, de mieux les orienter mais aussi de les associer sur les actions à développer. Allant de la manipulation au harcèlement, des violences conjugales aux relations filles/garçons en passant par le consentement ou l'environnement. Chaque année, un comité de pilotage se réunit autour de la Ville, le Tribunal Judiciaire, les cinémas aixois ainsi que le CDAD et envisage la thématique qui sera proposée au regard des grands axes d'actualité en matière de prévention.

Fort du succès et de la pertinence de ce dispositif, les partenaires du comité de pilotage ont souhaité s'engager sur une nouvelle convention afin de maintenir cette action au bénéfice des lycéens aixois mais aussi de l'aligner sur la durée de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui prendra fin en 2025.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** la convention pluriannuelle d'objectifs ci-annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué à la signer ainsi que tout autre document s'y afférent.

DL.2023-400 - FESTIVAL DU FILM JUDICIAIRE - RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION DE PARTENARIAT- AUTORISATION DE SIGNATURE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Perrine MEGGIATO



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00